

**Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelles**

**Commission Territoires**

Réunion du 4 juillet 2018

Synthèse des échanges

Participants :

M. BARON Hervé	Pôle emploi
Mme HARLAY Kathy	Agefiph
Mme JOUAN Gaëdic	Medef
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
M. LEBARBEY Alexandre	CGT
Mme LEBRETON Elodie	Rectorat
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. LOUVEAU Brice	Carif Oref Normandie
Mme MARION Alexandra	Direccte
M. MICHEL Jean Luc	CFDT (Président de la commission)
Mme QUANDIEU Stéphanie	Région Normandie
Mme RAVALEC Solenn	ARML Normandie
M. TREFLE Dominique	CFDT

➤ **Ordre du jour :**

- Retour d'information sur le groupe de travail dédié à la mise en place du site internet de l'animation territoriale en Normandie
- Echanges sur actualisation de la feuille de route au regard de la réforme de la formation et du volet territorial du Plan d'Investissement dans les Compétences
- Présentation et échanges sur le volet territorial du Plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme
- Questions diverses

M. MICHEL annonce le report du point sur le volet territorial du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme du fait de l'indisponibilité de M. de MOREL. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Territoire.

*Point 1 : Retour d'information sur le groupe de travail dédié à la mise en place du site internet de l'animation territoriale en Normandie*

M. LOUVEAU précise que le groupe de travail s'est réuni 2 fois, il est composé de la Région, de la Direccte, de Pôle emploi et du Carif-Oref de Normandie. Concernant le site Internet, il

est stipulé que sur chaque territoire (17 arrondissements) un ensemble d'outils sera proposé en accès libre :

- **Outils statistiques** : ensemble de données statistiques sur la démographie, l'emploi, le marché du travail... pour caractériser chaque territoire
- **Métiers en tension** : outil conçu pour repérer facilement les métiers en tension sur les territoires normands
- **Formation professionnelle initiale et continue** : présentation de l'offre de formation professionnelle initiale et continue sur chaque arrondissement
- **Agenda / Infos locales** : inventaire des agendas et des actualités locales
- **Ressources des acteurs locaux** : recensement d'études (prospectives, GPECT...), support de présentation, plaquettes de communication...
- **Travaux des acteurs locaux** : présentation des différents groupes projets
- **Mesures et dispositifs** : ensemble des mesures et dispositifs emploi/formation disponibles sur chaque territoire

Un espace collaboratif sera mis aussi à disposition des acteurs de l'Animation Territoriale mais en accès réservé (identifiant et mot de passe). Cet espace proposera plusieurs rubriques :

- Un annuaire des acteurs par territoire (nom, prénom, structure, fonction, mail, numéro de téléphone)
- Une partie échange de documents
- Un agenda

Mme MARION et Mme QUANDIEU signalent qu'il sera également possible d'obtenir, à partir du site Internet de l'Animation Territoriale des données statistiques sur les bassins de vie de Pôle emploi et sur les EPCI à l'aide d'outils déjà existants de Pôle emploi.

M. MICHEL demande si les revues de presse des territoires prennent en compte la vie économique en intégrant des informations sur la création ou la fermeture des entreprises. Mme. MARION précise que ce travail est fait dans le cadre d'échanges d'informations entre partenaires sur chaque territoire.

M. LEQUIN trouverait intéressant de disposer d'un système de tchat dans l'espace collaboratif pour que les différents partenaires puissent échanger facilement entre eux.

Concernant l'Animation Territoriale, M. Lagrange souhaite que les organisations professionnelles transmettent la liste des représentants des partenaires sociaux aux instances locales.

### Point 2 : Echanges sur actualisation de la feuille de route au regard de la réforme de la formation et du volet territorial du Plan d'Investissement dans les Compétences

M. MICHEL introduit cette partie en indiquant que la feuille de route de cette commission va changer du fait des évolutions législatives et réglementaires à venir. Cette réforme va profondément impacter la formation professionnelle (financement, gouvernance...).

M. LAGRANGE annonce les objectifs du Pacte régional d'investissement dans les compétences :

- Primauté des personnes sur les dispositifs,
- Maîtrise des compétences clés et transversales
- Orientation vers l'emploi via des formations qualifiantes adaptées aux besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective,
- Promotion de l'expérimentation, de l'innovation et de la modernisation de la formation et de l'accompagnement.

M. LAGRANGE rappelle que la dotation de l'Etat pourra atteindre 337 millions d'euros pour la période 2019/2022 et que la méthode d'élaboration sera fondée sur la coresponsabilité Région/ Etat associant l'ensemble des acteurs territoriaux.

Il est précisé que chaque commission doit travailler sur le Pacte régional d'investissement dans les compétences en y apportant des contributions à la fois sur la phase diagnostic et sur la phase cadre de réponse (un constat = une réponse) dans des délais très contraints.

Sur la primauté des personnes sur les dispositifs, M. TREFLE propose de se concentrer dans le diagnostic sur le retour d'expérience des principaux prescripteurs, accompagnants... (PLIE, Cap Emploi, IAE, ESS...). M. TREFLE ajoute que ce n'est pas en faisant un diagnostic traditionnel supplémentaire que l'on va arriver à trouver de nouvelles solutions.

Mme RAVALEC présente un questionnaire, en cours de réalisation, destiné aux jeunes des missions locales. Les jeunes sont interrogés sur leurs souhaits d'envisager ou pas une formation avec une identification des freins à l'entrée en formation (mobilité...). Par ailleurs les jeunes sont très hostiles à des formations longues et le délai moyen pour lesquels ils pourraient envisager d'entrer en formation n'est pas au-delà de 5 mois. En résumé les jeunes veulent des délais d'entrée courts, des formations courtes, des modules ajustables (un peu à la carte), ce qui suppose de repenser l'ingénierie de formation.

M. LAGRANGE ajoute que sur l'aspect diagnostic, ce qui est proposé est de mettre en place une équipe composée de techniciens du Conseil Régional, de la Direccte et du Carif-Oref. Cette proposition doit être formalisée sur le « qui fait quoi » afin de rencontrer les différents acteurs pouvant apporter un certain nombre de contributions sur la réalisation du diagnostic.

Il est demandé aux commissions du CREFOP de s'investir fortement dans la construction du diagnostic et de la réponse et de constituer un groupe de travail spécifique.

Il est demandé également d'augmenter le rythme des commissions en passant à une par mois à partir de septembre.

A cet effet, le Carif-Oref mettra à disposition un outil informatique pour faciliter les échanges entre les différents partenaires.

En terme d'innovation, Mme QUANDIEU pense qu'il faudrait aller chercher des publics non repérés et ne pas faire un nouveau diagnostic comme d'habitude qui n'apportera rien de nouveau.

M. LEBARBEY partage ce point de vue et indique qu'il faut se diriger vers les personnes qui rencontrent ces jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en stage), qu'il faut travailler auprès des services sociaux. M. LEBARBEY ajoute qu'il serait intéressant de faire monter en compétences les travailleurs sociaux (voir les soignants) sur les questions de la formation professionnelle et de l'emploi car ceux-ci peuvent accompagner les publics les plus en difficulté vers la formation et vers les prescripteurs.

M. LAGRANGE et Mme MARION résumant que le rôle du groupe de travail serait d'utiliser

les différents réseaux pour faire remonter les informations.

M. MICHEL propose de rédiger et d'envoyer par mail pour validation aux membres de la commission la nouvelle feuille de route suite à la réforme de la formation professionnelle et les modalités de fonctionnement du groupe de travail.

Prochaine réunion envisagée **le jeudi 6 septembre matin à Rouen (lieu à déterminer)**